

FRANCE



Comité National Olympique  
et Sportif Français

C.N.O.S.F.  
CONSEIL INTERFEDERAL DES  
ACTIVITES AQUATIQUES  
(C.I.A.A)

Présentation du cahier  
des charges E.N.F.

# Les Motifs

- Définir un **cadre de référence commun** à l'ensemble des structures adhérentes au réseau de l'école de natation française tout en respectant la diversité de chacune.
- Garantir pour chaque titulaire d'un test de l'E.N.F. **d'une égalité de traitement**.
- **Respecter des règles communes** au sein de l'ENF est une donnée capitale pour la crédibilité de l'Ecole de Natation Française.

# Les impératifs

- *Construire un réseau national fort.*
- Le développement efficace et rationnel de l'opération de l'École de Natation Française ne se fera que par la création d'un réseau fédérateur national homogène. Ce réseau ne peut se construire *sans la participation responsable des structures adhérentes*.
- *Adhérer à l'opération l'École de Natation Française est une démarche volontaire* de la structure pour intégrer le réseau initié et organisé par le Conseil Inter fédéral des Activités Aquatiques.

# L'adhésion

- **Adhérer c'est** s'engager dans une démarche partagée, c'est organiser et développer le concept de l'ENF.
- **Adhérer c'est** respecter 6 paramètres :
  - Formation, technique, administratif, organisation, communication, financier
- **Adhérer c'est** signer le cahier des charges qui organise les règles et les principes de fonctionnement des structures au regard de l'activité de l'E.N.F.
- **Adhérer c'est** établir un dossier de demande d'agrément auprès de sa Fédération de Tutelle
  - Dossier type
  - Signature du cahier des charges

# Les partenaires

- ***Les Tests de l'E.N.F :***
  - ils appartiennent aux seules Fédérations membres du C.I.A.A.
  - *C'est un concept protégé et déposé.*
- ***Conditions de partenariat avec un acteur institutionnel***  
(Collectivité territoriale par exemple).
  - Seul le Sauv'nage peut faire l'objet d'une convention de partenariat
  - Convention avec une structure locale agréée ENF,
  - Responsabilité avec la structure et contrôle
- ***Aspects financiers :***
  - Cotisation d'adhésion au réseau (principe non arrêté)
  - Les diplômes restent à charge du partenaire
  - Toutes les commandes de diplômes passent par la structure marraine.

# L'organisation des sessions

- L'organisation du « sauv'nage » peut être confiée à :
  - une structure agréée
  - sous la responsabilité d'une personne **titulaire de l'agrément d'évaluateur ENF1**
- L'organisation du « pass'sports de l'eau » peut être confiée à :
  - une structure locale agréée
  - sous la responsabilité et le contrôle et en **la présence d'un représentant d'une structure déconcentrée** ou géographique de la fédération de tutelle.
- L'organisation du « pass'compétition » est organisée par
  - **une structure déconcentrée ou géographique** d'une Fédération Sportive de tutelle.

# L'organisation des tests

## ■ Définition des évaluateurs :

- Des formateurs fédéraux, diplômés de l'Etat ou de la fédération ayant reçu une formation au regard du niveau des diplômes.
- Les assistants évaluateurs, *toute personne ayant reçu une formation adaptée.*

## ■ Rôle de l'Évaluateur

- **Garant** du bon déroulement de la session
- **S'assure** des conditions matérielles
- **Valide** les diplômes et les bordereaux

## ■ Rôle de l'assistant :

- **Juge** la bonne exécution d'une tâche

## ■ Formation obligatoire

- Les formations doivent se réaliser niveau par niveau. *Une expérience de deux sessions entre chaque niveau* est demandée.
- Délivrance d'un n° d'agrément : Fédération, le lieu de passage et le numéro d'ordre

# Les règles et les différents rôles de chaque partie

- **Rappel des obligations légales :**
  - Sur le plan de la Sécurité
  - Sur le plan de l'environnement médical
  - En matière d'assurance
- **Le rôle des Fédérations**
- **Le rôle des structures agréées**
- **Les obligation administratives :**
  - Les bilans, communication des résultats de session etc. ...
- **Les règles dans les domaines du sponsoring, de l'usage des logos**